

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 9 mars 2026 Par suite d'une convocation en date du 3 mars 2026, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le lundi 9 mars 2026 à 20h00 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 12 Délibération n°17_2026A	Etaient présents : Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Christelle DEROBERT, Sébastien REY-GORREZ, Aline SIMOES, Christophe VADON, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Céline GEORG, Marie TROUILLET, André MORARD, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absente excusée : Gaëlle MESSINA Absents : Rémi BESSERER, Yanis ETHEVE Secrétaire de séance : Véronique LEGENDRE

Objet : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET EAU M49

Suite à une erreur de frappe, cette délibération annule et remplace la délibération n° 17_2026 du même objet.

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur informatique le montant prévu au budget 2026 pour l'amortissement des travaux est erroné. Il y a donc lieu de modifier la prévision budgétaire en ajoutant des crédits supplémentaires aux articles suivant :

Section de fonctionnement :


<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 61523 :	- 1 475.83 €		
Article 6811-042 :	+ 1 475.83 €		
Total :	0 €	Total	0 €

Section d'investissement :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Article 2156 :	+ 1 475.83 €	Article 28156-040 :	+ 1 475.83 €
Total :	+ 1 475.83 €	Total	+ 1 475.83 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du budget eau 2026 ainsi présentée.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Véronique LEGENDRE
---	---	--